



DOSSIER D'ADHESION

Ce dossier est à destination des **UNIVERSITES FRANCAISES**

QUELQUES DOCUMENTS D'INFORMATION SUR LE GIP UNF3S

- La liste des Universités membres du GIP UNF3S en date du 15 janvier 2017
- Les Cotisations et Droits de Vote

LES ETAPES D'ADHESION AU GIP UNF3S

1 / Compléter ces documents :

- La demande d'adhésion
- La convention provisoire entre votre Université et le GIP UNF3S (en deux exemplaires originaux)

2/ Joindre l'extrait (certifié conforme à l'original) de la délibération de votre Conseil d'Administration actant votre adhésion au GIP UNF3S.

3/ Retourner ces 3 derniers documents à l'adresse suivante :

GIP UNF3S
A l'attention du Président-Directeur
Faculté de Médecine – Pôle Formation
Avenue Avinée
59 045 LILLE CEDEX

4/ A réception de ces documents, le Président-Directeur du GIP UNF3S signe la convention provisoire et vous en retourne un exemplaire original.

5/ L'adhésion de votre Université est proposée par le Conseil d'Administration pour approbation aux membres lors de la prochaine Assemblée Générale du GIP UNF3S.



LISTE DES UNIVERSITES MEMBRES (au 15/01/17)

1. UNIVERSITE AIX- MARSEILLE (AMU)
2. UNIVERSITE D'ANGERS
3. UNIVERSITE D'ARTOIS
4. UNIVERSITE DE BORDEAUX
5. UNIVERSITE DE BOURGOGNE
6. UNIVERSITE CAEN - NORMANDIE
7. UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
8. UNIVERSITE FRANCHE COMTE
9. UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
10. UNIVERSITE DE LA REUNION
11. UNIVERSITE LILLE 2
12. UNIVERSITE DE LIMOGES
13. UNIVERSITE DU LITTORAL COTE D'OPALE (ULCO)
14. UNIVERSITE DE LORRAINE
15. UNIVERSITE LYON 1 - CLAUDE BERNARD (UCBL)
16. UNIVERSITE DE MONTPELLIER
17. UNIVERSITE DE NANTES
18. UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS
19. UNIVERSITE D'ORLEANS
20. UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE - PARIS 6 (UPMC)
21. UNIVERSITE PARIS DIDEROT 7
22. UNIVERSITE PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE (PARIS 10)
23. UNIVERSITE PARIS 13
24. UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE (UPEC)
25. UNIVERSITE PARIS EST – MARNE-LA-VALLEE (UPEM)
26. UNIVERSITE PARIS-SUD
27. UNIVERSITE PERPIGNAN – VIA DOMITIA (UPVD)
28. UNIVERSITE DE POITIERS
29. UNIVERSITE DE RENNES 1
30. UNIVERSITE DE ROUEN
31. UNIVERSITE JEAN MONNET SAINT-ETIENNE
32. UNIVERSITE DE STRASBOURG
33. UNIVERSITE DE TOULON
34. UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT CAMBRESIS



COTISATIONS ET DROITS DE VOTE

Selon le point 2 du Procès Verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

du 12 décembre 2016

**Calcul du montant des cotisations des universités membres
pour 2017 et 2018**

Nombre d'inscriptions par université membre de l'UNF3S pour l'année universitaire 2011/2012

Source : MENESR - DGESIP/DGRI - SCSESR - SIES - A2.1 - Système d'information SISE

Nombre total d'étudiants en Médecine, Pharmacie, Odontologie et STAPS	Montant de la cotisation	Nombre de voix à l'AG
Inférieur à 500	1 000 €	1
De 501 à 1.000	2 000 €	2
De 1000 à 2.000	3 500 €	3
De 2.000 à 4000	12 000 €	4
De 4.000 à 6.000	17 000 €	8
De 6.000 à 10.000	22 500 €	12
Supérieur à 10.000	28 500 €	16



DEMANDE D'ADHESION

L'Université :

Nom :

Adresse :

.....

.....

Représentée par

Tél : Mail :

En qualité de Président dûment habilité à cet effet par une délibération du Conseil d'Administration en date du ... / ... / , dont un extrait certifié conforme à l'original est joint à la demande d'adhésion.

Déclare :

- Vouloir adhérer au GIP UNF3S, afin de jouir de l'ensemble des droits qui sont attachés à la qualité de membre du GIP et d'assumer toutes les obligations correspondantes ;
- Avoir pris connaissance des modalités de calcul de la cotisation d'adhésion au GIP UNF3S, adoptée lors de l'Assemblée Générale du 12/12/2016 ;
- Avoir pris connaissance de la procédure d'adhésion présente à l'article 5 de la Convention Constitutive du GIP

Fait à, le

(Signature du Représentant Légal et Cachet de l'Université)



CONVENTION PROVISOIRE

CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE DE REIMS ET LE GIP UNF3S EN VUE DE SON ADHESION AU GIP UNF3S

L'Université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIRET, dont le siège est situé :, représentée par son Président, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée l'«Université»,

Et

L'Université Numérique Francophone des Sciences de la Santé et du Sport, Groupement d'Intérêt Public, inscrit sous le numéro SIREN 185 921 657, dont le siège est sis 42, rue Paul Duez, 59000 Lille, représentée par son Président-Directeur, Patrick LÉVY, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée l'«UNF3S»,

Il est arrêté et convenu entre les parties ce qui suit :

L'Université a demandé son adhésion au GIP UNF3S par une demande officielle en date du accompagnée de la délibération de son Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 5 de la Convention Constitutive du GIP UNF3S * : « Au cours de son existence, le groupement peut accepter de nouveaux membres, par décision de l'Assemblée générale du GIP sur la proposition du Conseil d'administration. »

En attendant la prochaine Assemblée Générale du GIP UNF3S, la présente convention a pour objet :

Article 1 : Les droits statutaires et la cotisation de l'Université sont fixés conformément au barème établi lors de l'Assemblée Générale du GIP UNF3S du 12/12/2016.

L'Université versera au titre de l'année 2017 le montant de la cotisation annuelle soit dix-sept mille Euros (17 000 €).

Le versement correspondant interviendra au nom de l'Agent Comptable de l'UNF3S dans un délai de 2 mois à compter de la date de signature de la présente convention.

Article 2 : En contrepartie, l'Université bénéficiera de tous les services offerts aux membres actuels du GIP UNF3S, en attendant la délibération de l'Assemblée Générale de l'UNF3S.

Fait en deux exemplaires originaux,

A, le.....,

Le Président de l'Université

Le Président-Directeur du GIP UNF3S,
Patrick LÉVY

* cf. Convention constitutive jointe